L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 1er MARS 1879. 52me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI 1er MARS 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par C. E. Girardey, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles,—1° Charmante résidence cottage, coin Ursulines et Bourse; 2° Le magasin en brique à 4 étages No 26 rue de Chartres; 3° Propriété de valeur rue du Canal et terrains pour bâtir, rues Bienville et Dorgenois; 4° Maison en bois double, coin St-Claude et St-Antoine; 5° Les deux magasins et résidences Nos 176 et 178 rue Decatur, entre Bourgogne et Burgundy.

Par Placide J. Spear, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, la maison en brique à trois étages, No 154 rue de Bienville, face au vieux Bassin.

Par S. Guinault, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, propriété rue Médicis, près du marché.

Aussi, au coin des rues Aurelly et Dupré, une vacherie.

Par D. E. Murphy & fils, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette, 1,700 boisseaux de blé.

Great Bargains.—Grande marchée à prix, à la Bourse d'encan St-Charles, en propriétés de choix de ville, comprenant des magasins, écuries, pâturages, pâturages et des maisons de résidence en briques et en bois, à un, deux et trois étages, situés dans les plus belles rues de la ville, et annoncées comme devant être positivement vendues sans plus attente pour le compte de successions et autres par C. E. Girardey, encanteur. Comme plusieurs de ces ventes seront faites en soirée, ceux-ci offrent des avantages peu ordinaires. La vente est signalée tout particulièrement à l'attention de nos lecteurs. Pour les conditions et de plus amples informations, voir à la vente les annonces descriptives et les plans de C. E. Girardey.

Bis, Bis. voir l'annonce d'encan de D. E. Murphy & fils.

FAUTES ET REMÈDES.

Nous voyons par les journaux des paroisses qu'on s'y préoccupe beaucoup des élections conventionnelles et qu'on s'attache partout à faire valoir la nécessité d'envoyer à la convention des hommes capables et honnêtes. Nous ne saurions trop engager les électeurs ruraux à persister dans les bonnes idées qu'ils ont à ce sujet, car jamais situation ne fut plus grave que celle où nous sommes, et il faudra que nos conventionnels de 1879 aient tout à la fois une perspicacité aussi grande pour faire choix des remèdes nécessaires et le courage d'en voter l'application.

On peut juger de l'importance des élections prochaines par le mal que nous a causé la Législature de 1876. Il y avait pourtant dans cette Législature des hommes de valeur, mais en petit nombre et même ces hommes ne comprirent pas ce qu'on attendait d'eux, ou s'ils le comprirent, ils manquèrent de fermeté pour le proclamer. Cette Législature de 1876 non seulement tolère les mauvaises lois financières des législateurs républicains, mais elle les confirme en y faisant des additions qui nous ont perdus. Dans une loi supplémentaire au fameux bill de conversion de Kellogg, par exemple, elle vota une clause donnant à tous les porteurs de bons radicaux (on sait ce que ces mots veulent dire) la faculté de plaider devant les tribunaux la légalité de leurs titres. C'était là une imprudence extrême et qui aggravait le bill de conversion. La légalité se compose de formes et à cause de ces formes souvent une cour se croit obligée de valider un titre d'origine impure. Cette clause n'a pas encore produit de conséquences bien sérieuses, mais il y a plusieurs procès qui ont été portés en appel devant la Cour Suprême des Etats-Unis pour des bons d'Etat, et nous ignorons si ces bons d'Etat ne seront pas réintégrés parmi les créances légitimes.

En votant cette loi supplémentaire, la Chambre des Représentants fit preuve de témérité et d'aveuglement, car elle semblait croire que l'Etat, tant obéré et ruiné qu'il était, pouvait encore supporter le fardeau d'une dette à gros intérêt avec l'éventualité d'un nombre inconnu de millions de plus, quand sa première pensée, son devoir le plus capital, est de la réduire.

Aveuglement, disons-nous, et le mot n'est pas trop fort. Nous avons eu depuis deux bonnes récoltes de sucre, deux bonnes récoltes de riz et trois bonnes récoltes de coton; nous avons eu chaque année beaucoup de maïs, et tout ce que nous avons pu faire c'est de payer nos travailleurs, car on compte les planteurs qui ont réalisé quelque bénéfice. La Législature de 1876 espérait-elle donc que le sol de la Louisiane nous donnerait davantage, et qu'un changement de régime parlementaire avec un changement d'Exécutif probable, nous vaudrait des biens inouis et tous les trésors du monde?

D'ailleurs, cet amendement constitutionnel, réduisant et limitant la dette de l'Etat à quinze millions, avait-il réellement été voté par le peuple? Ne pouvait-on élever des doutes à cet égard? Le même Bureau de retours qui avait escamoté dix-neuf élections démocratiques, n'était-il pas l'autorité de par laquelle la conversion de la dette avait été déclarée constitutionnelle? Il n'y a rien de plus louche que cette affaire, et nous ne voyons que la Convention qui puisse y apporter quelque rectification.

Autre exemple de l'imprudence de la Législature de 1876: A cette époque la ville était aussi obérée que l'Etat, car le gouvernement radical avait ruiné l'un et l'autre, et la ville qui supporte les cinq huitièmes des charges publiques méritait bien que la Législature s'occupât d'elle. Elle s'en occupa, en effet, mais d'une manière malheureuse. Au lieu d'imiter l'Etat dans son empêchement pour la réduction de la dette, et de nommer une commission chargée d'examiner l'origine des dettes municipales et de prononcer sur leur validité en prenant pour base de leur mérite la mesure de leur utilité, la Législature les accepta toutes, les confirmât toutes en violation d'anciens contrats, et vota le plan d'une loterie dont les vieilles dettes de la ville, tout aussi bien que les nouvelles, devaient faire l'enjeu.

Sous le rapport administratif, cette Législature ne fit pas mieux. Elle se borna à valider les abus et les iniquités du gouvernement radical sans avoir même essayé de les faire cesser ou d'y porter remède en les dénonçant jet et les condamnant.

[illegible] une cette Chambre de 1876 pa[illegible] elle n'était pas le maîtresse de la situation et qu'elle avait contre elle et un Exécutif et un Sénat. C'est vrai. Mais cet Exécutif et ce Sénat ne s'opposaient en aucune manière à la réduction ou à l'épuration des dettes de la ville. Le Sénat s'y opposait et pour qu'il repoussât énergiquement tout d'abord le plan des bons à prime annoncé violant la loi de 1852, et ce n'est qu'à la fin de la session qu'il parut céder pour délivrer Kellogg de l'empêchement dont il était menacé. Il n'est pas encore bien avéré que le Sénat de cette époque fît voté en définitive pour la loterie municipale; on nous apprend que l'honore de l'ajournement avait cessé quand le bill, non voté par le Sénat, fut enlevé par un seul bâtiné de son Excellence, et Kellogg se hâta de le signer pour donner cette satisfaction à ses ennemis de la Chambre qui avaient dressé contre lui un acte d'accusation.

On voit aujourd'hui les conséquences de ces déplorables erreurs. L'Etat, avec une dette même réduite, ne peut plus en servir l'intérêt, et la ville sur le point, nonobstant son manque de foi envers d'anciens et honorables créanciers, de suspendre l'exercice de sa loterie dont les exigences deviennent chaque année plus intolérables. Le mal a donc empiré de beaucoup depuis trois ans et demi, et il a empiré non pas parceque le gouvernement démocrate a dilapidé, comme son prédécesseur, les deniers de l'Etat et de la ville, non, le parti démocrate est innocent de cela, mais parceque le parti démocrate n'a pas déraciné ce mal le jour même où il a eu le pouvoir de le faire. C'est là toute la faute qu'on peut reprocher au parti démocrate. Il a manqué de décision; il a manqué de force et a donné prise à ses ennemis. Les créanciers étrangers diront et ont déjà dit que les radicaux payaient et que les démocrates ne payent pas, et aucun de ces étrangers désappointés ne voudra croire que, si les démocrates ne payent pas, c'est que les radicaux ont tout pris et n'ont rien laissé que des dettes.

Dans une situation aussi embarrassée, nous ne voyons pas, quant à nous, comment des réformes purement administratives pourraient suffire. Nous ne les supposons pas en réformes; au contraire, nous les appelons de tous nos vœux et depuis longtemps; mais il faut plus que cela. Il faut pour l'Etat une forte réduction de l'intérêt de sa dette et pour la ville une révision de la dette et le respect d'anciens contrats. Si nos autorités municipales avaient eu ce respect, il y a longtemps que la ville, hérée de ce qui pèse indûment sur elle, aurait vu renaître une partie de ses anciennes prospérités. Les législatures n'ayant pas compris ce qu'elles devaient faire pour la Nouvelle-Orléans, la Convention, composée d'autres hommes, le comprendra et le fera. Travailler pour la Nouvelle-Orléans, c'est travailler pour la Louisiane.

Un local pour les archives et les cours criminelles.

L'administration municipale est saisie actuellement de deux propositions pour l'acquisition d'un local dans lequel seraient installés les bureaux du conservateur des hypothèques, celui de l'annotateur des aliénations, la cour criminelle supérieure et la cour du 1er district. L'une de ces propositions a trait au Turner Hall qui est offert à raison de $5600 par an pendant cinq ans soit $28,000 payables mensuellement. L'autre a trait à la propriété construite sur l'emplacement de l'ancien théâtre d'Orléans, qui est offerte à raison de $360 par mois pendant 4 ans, ce qui fait $17,280, payables aussi par paiements mensuels.

Actuellement, la ville paie mensuellement un loyer de $325 pour le bureau des hypothèques et le local de la première cour de district seulement.

Il y aurait un avantage évident pour la ville à accepter celle des deux propositions dont les conditions sont les plus favorables et c'est évidemment celle de la propriété sise rue d'Orléans.

Le bâtisse de la rue d'Orléans est située dans un endroit tout à fait central, à proximité de toutes les cours; elle est spacieuse, solide, bien éclairée et presqu'à l'épreuve du feu. Elle remplit bien mieux les conditions requises pour la destination dont il s'agit que la Salle des Turners.

En fixant son choix sur la propriété de la rue d'Orléans plutôt que sur l'autre, l'administration économiserait d'abord sur le prix d'acquisition environ $12,000 et en plus une somme de cinq à six mille piastres pour les dépenses de déménagement et d'installation.

La concentration proposée des deux cours criminelles à un îlot de toutes les cours civiles, y compris la Cour Suprême, sera on ne peut plus avantageuse pour la convenance du public, des avocats, des témoins et de toutes les personnes qui ont besoin de documents publics.

Ce ne sera, d'ailleurs, qu'un acte de justice envers le second district que de maintenir dans le carré de la ville, les tribunaux et les archives. Ce sera une satisfaction pour la population créole qui s'est déjà vu enlever tant d'anciennes traditions.

Avez-vous jamais mangé une salade de Shadines?

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — "Diplomacy" a réalisé tout ce que nous avons dit. Cette pièce a figuré sur l'affiche toute la semaine et terminera aujourd'hui en matinée et en soirée l'engagement de la troupe qui était venue du Nord pour la représenter ici. Il est peu d'œuvres dramatiques qui pourraient tenir le public éveillé tous les soirs pendant une semaine sans l'assistance de quelque farce ou de quelque chansop. On aime la variété quand même elle est sans mérite. Mais "Diplomacy" n'a pas eu besoin de variété, et la dernière représentation de cette pièce sera aussi sourue que la première.

THÉATRE ST-CHARLES. — Aujourd'hui en matinée "The Adirondacks," pour la dernière fois. Le soir Mlle Louise Pomeroy jouera le rôle de Rosalind dans la fameuse comédie de Shakespeare: "As you like it," pièce en cinq actes où Miss Pomeroy introduira la chanson du coucou. Il paraît que cette actrice est une bonne musicienne et qu'elle chante fort agréablement. Le coucou par conséquent sera bien rendu, mieux qu'il ne l'a jamais été jusqu'à présent.

JOURNAUX ILLUSTRÉS — La librairie Hébert & Cie., coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros de l'*Illustration* et du *Monde Illustré* du 8 février.

L'ÉTOILE ROUGE.—Le fait est que l'Etoile Rouge est le grand magasin de chaussures de la ville. On s'arrête devant la vitrine de ce fameux établissement et l'on y voit de si jolies choses qu'on ne peut résister à la séduction qu'elles exercent. On entre alors dans le magasin; on essaie ces merveilleuses chaussures et l'on fait emplette. Voilà, comme l'Etoile Rouge fait de son magasin fashionable, on peut bien dire que c'est là qu'on achète ses bottines, ces souliers, ces bradequins, ces pantoufles. Il y a du reste, dans cet établissement, des chaussures de toutes sortes et de toutes valeurs et pour dames, pour hommes et pour enfants. Les nouveautés abondent [illegible] Les nouveautés abondent [illegible] entendu dire qu'il en sera [illegible] M. J. A. Durieu, le propriétaire [illegible] commencé, ayant pris des arrangements pour recevoir de nouvelles factures par toutes les voies de terre et de mer.

Le quatrième est venu, [illegible]

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.—On verra par un avis inséré dans les colonnes que la société ayant existé sous la raison Isaacson and Sims a été dissoute d'un commun accord. M. Isaacson annonce que tout son temps étant pris par son établissement d'ameublissement des finances de la ville, il a pris la détermination de se retirer des affaires jusqu'à l'expiration de son terme, et il prend plaisir à recommander à ses anciens clients son successeur M. R. L. Sims, à qui il a cédé ses droits et qui continuera seul les affaires de grocerie pour son compte dans le même local. R. Sims mérite à tous égards la continuation de la confiance et [illegible] accordée à l'ancienne [illegible]

HAMBURG, BELGE, ETC. — Nous recommandons à l'attention des [illegible] rue Bienville, entre [illegible] Hôpital, où sont réunis [illegible] de selleterie et de harnais [illegible] désirer. M. Young [illegible] réparations et les [illegible] Voyez l'annonce.

Je suis prêt à [illegible] que le [illegible] l'occasion.

LES MOYENS DE TRANSPORT AUX ÉTATS-UNIS.—Nous lisons dans le *Journal du commerce maritime* publié à Paris:

Les chiffres suivants établissent l'importance relative de moyens de transport dont disposent les Etats-Unis, tant pour les échanges avec l'étranger que pour les transactions à l'intérieur:

1° *Commerce extérieur.*

Valeur approximative des navires américains et étrangers qui y sont employés, 200 millions de dollars.

Valeur des importations et des exportations, 1,121,634,277 dollars.

Il y a cinquante ans, les rivières et les lacs étaient les voies principales du commerce à l'intérieur. Aujourd'hui, les chemins de fer en sont les artères presque exclusives, puisqu'ils absorbent 90 pour cent. L'étude de ces voies nouvelles offre donc un grand intérêt. Le gouvernement fédéral a contribué à l'établissement ou à l'amélioration des voies de communication dans la proportion suivante

	dollars.
Rivières et lacs.....	32,680,340
Phares, signaux, etc.....	16,937,115
Chemins de fer, canaux etc	104,705,163
Concessions de terres aux chemins de fer.....	52,575,150
Totaux.....	206,897,768

On voit par ces chiffres que les dépenses du gouvernement pour toutes les voies de communication par terre et par eau, n'ont été que de 3 pour cent du capital consacré par l'initiative privée à la construction des chemins de fer. Si partant les voies de communication on grand seulement les chemins de fer auxquels le gouvernement a contribué pour 144,213,078 dollars, on trouve que le Trésor fédéral n'a versé que 3 pour cent de la dépense générale, car les chemins de fer américains représentent plus de quatre milliards six cents millions de dollars (4,658,206,639 dollars.)

Dans les chiffres qui précèdent, il n'est pas tenu compte de l'aide donnée aux chemins de fer, canaux, etc., par les gouvernements d'Etat, de comtés ou paroisses et de municipalités, aide qui, dans certains cas, a dépassé de beaucoup celle qui a été fournie par le gouvernement fédéral. Beaucoup de chemins de fer ont pu être construits rien qu'avec le produit des terres données par ces Etats. Il serait inexact de dire que l'entreprise privée a fourni 97 pour cent du montant des dépenses.

Toujours préparée, on n'a pas à les cuire, Shadines.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

SESSION REGULIERE DE 1879.

No 22] LOI

Pour amender et décréter à nouveau le titre et les sections deux et vingt de la loi No (71) soixante et onze, approuvée le 11 mars 1878, intitulée: "Loi accordant des privilèges de corporation aux habitants de la ville de Napoléonville, dans la paroisse Assomption, et pour pourvoir au gouvernement de ses affaires.

SECTION 1. — Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, décrètent: Que le titre de la loi No soixante et onze (71) de la Législature, approuvée le 11 mars 1878, intitulée "loi accordant des privilèges de corporation aux habitants de la ville de Napoléonville, dans la paroisse Assomption, et pour pourvoir au gouvernement de ses affaires," soit amendée et décrétée à nouveau de manière à présenter le texte suivant: "loi pour incorporer la ville de Napoléonville, dans la paroisse Assomption, et pour pourvoir au gouvernement de cette ville, et pour la levée et la collection de taxes et de licences dans les limites municipales; pour pourvoir à la police, à la salubrité, à la paix, à l'ordre et à la tranquillité de la dite ville et au tracé et à l'ouverture, à l'amélioration des rues et banquettes; au débarcadère des bateaux à vapeur et autres embarcations et à l'imposition de droits pour levée et quaiage et aux pénalités et amendes pour la transgression des ordonnances de la dite ville.

Sec. 2.—Incorporé en outre, que la section 2 de la dite loi No 71, approuvée le 11 mars 1878, soit amendée et décrétée à nouveau de manière à présenter le texte suivant: "Section 2, que le gouvernement de la ville de Napoléonville et l'administration de ses affaires, sera dévolu à un maire et quatre conseillers, qui seront nommés ou élus, comme il sera déterminé ci-après, et qui formeront le conseil de la ville de Napoléonville. Deux de ces conseillers avec le maire, ou trois conseillers sans le maire, formeront et constitueront un quorum pour la transaction de toutes les affaires. Le maire et les quatre conseillers, nommés par le gouverneur en 1878, sous la dite section (2), resteront en place jusqu'au premier lundi d'avril 1880, ou jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus et qualifiés. Le premier lundi d'avril 1880, et tous les deux ans par la suite, le même jour, il y aura une élection pour le maire et les quatre conseillers, qui occuperont leur places pendant deux ans, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aurent été élus et qualifiés, et qui seront élus par les votants qualifiés de la ville de Napoléonville, suivant les lois d'élection de l'Etat, sous tels règlements et règles, non en conflit avec la loi, que le conseil pourra prescrire.

Sec. 3.—Décrétant en outre: Que la section 20 de ladite loi No 71, approuvée le 11 mars 1878, soit amendée et décrétée à nouveau de manière à présenter le texte suivant: "que le conseil fera, une fois tous les deux mois, avant de fixer le montant des taxes et licences qui devront être assessées pour l'année, faire une estimation détaillée, exposant les divers items de responsabilité et de frais, y compris le montant requis pour les dépenses contingentes pendant ladite année, et fera publier ladite estimation pendant au moins dix jours dans le journal officiel de la ville ou par des affiches placardées, et le taux de taxe tel que le conseil le jugera convenable, n'excédant pas dix mills par chaque dollar d'évaluation, sera d'après cela fixé et assessé ensemble avec d'autres revenus de la ville, ainsi que cela pourra être nécessaire pour répondre aux responsabilités et aux dépenses estimées. L'adoption du dit relevé détaillé sera considérée comme l'allocation du montant établi pour l'objet en vue, et après que la dite estimation et allocation auront été faites pour l'année, aucune autre allocation supplémentaire ne sera faite, et aucun warrant, certificat ou titre contre la corporation ne sera valide quand il excédera la dite allocation, et tout warrant, certificat ou titre contre la corporation, non déjà tiré, ne sera payable qu'en reçu en paiement par la corporation, à moins qu'il ne soit tiré suivant la manière prescrite par le Conseil de ville et conformément à la loi.

(Signé) JOHN C. MONCURE,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 7 février 1879.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

30.— Le vrai moyen de fortifier le corps,—Le vrai moyen de donner de la vigueur à un système affaibli, est d'infuser de l'activité dans les opérations de l'estomac, ce merveilleux alambic où la nourriture est transmise en sang, en principal élément de notre vitalité. Les "Etomac's Stomach Bitters", en stimulant ce but, sont grandement préférables à tous ces prétendus toniques, bons pour dompter de l'appétit, mais impuissants pour aider à la digestion et à l'assimilation. Les Bitters de Hostetter, tout en fortifiant l'estomac, stimulent le foie, les poyaux, les reins, et la santé par lui sont assurés dès que les insuffisances vitales sont bien fortifiées. Les propriétés sont bien fortifiées par les propriétés toniques de cet élixir bienfait manifesté par une augmentation d'énergie vitale et peut en accomplissant plus qu'il ne réparer de chaque fonction physique, et le tout aussi pour [illegible] de rendre le système [illegible] à l'or [illegible] maladies épidémiques [illegible]

Depuis plus de trente [illegible] Il dépend [illegible] Hostetter's Stomach Bitters [illegible]

—*La France* croit pouvoir affirmer que M. Léon Say, ému des protestations qu'a soulevées dans la presse et dans les Chambres la nomination du colonel Robert, ex-chef du cabinet de M. de Mac-Mahon, au poste de receveur à Paris, a retiré son arrêté.

1.—

Voulez-vous donc laisser un rhume avec lui votre système et dompter les à de plus sérieux ses maladies, telles que la pneumonie, l'hemorrhagie et les affections de poumons, quand il serait si facile d'y porter remède. Le "Mandrake Elixir mixed syrup" s'obtient la plus grande vente mondiale pour la guérison des toux, enhaumes et de affections de poumons. C'est la fameuse ordonnance de Le Roche et elle est préférée avec plus grand soin, et peut être administrée sans danger aux plus petits enfants, suivant la prescription. Le vrai de ce remède est sans pareil dont. Depuis sa première apparition, la demande a augmenté sans cesse et il a toujours opéré avec succès dans tous les cas. Interrogez votre pharmacien sur la vérité de ces assertions. Grande bouteille 75 cents. Essayez et vous en serez convaincus.

GRAND BAL.
GARDES LAFAYETTE.

Un grand bal paré, travesti et militaire sera donné au St-Patrick Hall par la Compagnie des Gardes Lafayette, le jour de la St-Joseph, Mercredi 19 mars 1879.

La beauté, le rostumes et le vestiaire seront vus de l'amen dimanche 9 mars, à 5 heures P. M., à l'armoyé de la compagnie, rue St Pierre No 5.

Pour les invitations pour dames, s'adresser aux membres de la Compagnie.

Admission $1 00

La bande de musique du 13me Régiment d'Infanterie des Etats-Unis est engagée pour cette occasion.

Le capitaine G. BOUÉ. Le sergent-major, J. BERTRAND.
1 mars—ad9

Société Mutuelle de Protection des Jardiniers.—Une assemblée de cette association aura lieu DIMANCHE à 1 heure à la salle Collede, No 51 rue Bienville. Des affaires importantes devront être discutées, la plus grande ponctualité est requise.

Les délégués et le comité chargé des affaires des marchés sont priés d'être présents.

Par ordre de JOHN VOEMER,
J. REUTHER, Président.
Secrétaire. 1 mars—2r

St. Bernard Steam Engine Fire Co. No. 1.—Assemblée régulière mensuelle et trimestrielle LUNDI, 3 mars 1879, à 7 heures P. M., précises à la salle du club St. Bernard.

Règlement d'arriérage.

Par ordre de J. N. AUGUSTIN, Président.
WM. LE MONNIER, Secrétaire. 1 mars—2r

New Orleans Savings Institution.—Banque d'Epargnes de la Nlle-Orléans.—En égard au fait qu'il y a eu une demande évidemment de la part des déposants sur cette institution, et que des placements faits dans l'intérêt des déposants, il ne peut être réalisé les sommes versées qu'à grands sacrifices.

Résolu, que nous nous prévaudrons du pouvoir accordé par notre charte, 15 pour cent seront payés immédiatement, et un avis de quatre-vingt-dix jours sera exigé pour tout paiement subséquent.

DAVIS URQUHART, Président.
C. COHN,
AFD MOULTON,
ED. A. PALFREY,
THOS. A. ADAMS,
CHAS. J. LEEDS, Directeurs.
1 mars—2r

Dissolution de Société.

EN vertu de la limitation fixée, la raison sociale de ISAACSON & SIMS est par le présent dissoute. R. L. Sims ayant acheté seul de la succession, sur demande, toutes les obligations dont il a pouvoir la responsabilité, et il continuera les affaires de grocerie comme par le passé, pour son propre compte, à l'ancien local.

ALF. H. ISAACSON,
R. L. SIMS.

Nouvelle-Orléans 28 février 1879.

Tout mon temps étant absorbé par les devoirs officiels de ma place, j'ai résolu, pendant tout le temps que je l'occuperai, de me retirer des affaires de grocerie et j'ai vendu mon intérêt à mon associé M. R. L. Sims.

Je sollicite pour lui la continuation du patronage de mes anciens clients.

ALF. H. ISAACSON.

Nouvelle-Orléans, 28 février 1879.

Je réitère mes saints et clients à ce qui précède, et je sollicite respectueusement la continuation de leur patronage ainsi que celui du public en général.

1er mars—2t. R. L. SIMS.

Marchandises de Printemps.
A. GEIGER,

33.....RUE DE CHARTRES.....33
Marchand de Drapo Ainsi, Cashmire et tissus pour tailleurs.

AYANT reçu tout mon stock de marchandises étrangères et américaines pour vêtements d'hommes et d'enfants, j'invite le public à venir les examiner et à prendre connaissance de mes prix. Je suis heureux de pouvoir dire que je suis en mesure de rivaliser avec quelque marchand que ce soit en ce qui concerne ces étoffes et mes prix. 1er mars—1p. FP.

MATELAS

A Prix Extraordinairement Réduits CHEZ

DONAHOE

Fabrique de Matelas bordés à la corde patentée.

44.....RUE DE CHARTRES.....44
Près Douane.

Venez les voir.

1er mars—ac 12 sev—DMaJo J. J. DONAHOE.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
AVIS MENSUEL.—MARS, 1879.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Aimé
Barandon
Bacon (cadet)
Bogaus (Jean)
Blake (Jean)
Bloch (Jules Jacob)
Clostel
Demarand
Dunez (Jeanne)
Dunez (Françoise)
Desmurs (Ludres)
Genin (Jeanny)
Lecureuil (Vélémque)
Lassalle (Joseph)
Lacoste (Pierre Lucain)
Lefèvre (Paul)
Lacoste
Lapine
Longueforce
Michon (Maire)
Marcel (Marie)
Nicolas (Martial)
Pages
Philippon
Rémel (Georges)
Sapin (Léon)

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie sont prix fixés par la tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

Le Gérant du Consulat,
LÉON BELLEGUET
1 mars—1F

LE MEILLEUR REMÈDE
POUR
Les maladies de la gorge et du poumon.

Les maladies des organes pulmonaires sont de plus communes et dangereuses et doivent être traitées par un remède sûr et efficace. Le Baume Pectoral de Anderson est un remède et qui autre remède si généralement et si fortement recommandé par le public. C'est une combinaison scientifique des principes actifs et vertus curatives des meilleures drogues, chimiquement pures, pour assurer la plus grande efficacité possible. Il n'existe rien de plus efficace pour les médecins aient bien que les malades l'aiment d'un tout grand confiance. C'est le plus sûr remède pour les maux de gorge et de poumon que le patient ait produit. Il frappe à la racine toutes les maladies pulmonaires, procurant un soulagement immédiat et sûrement, et convient aux malades de tout âge et de tout sexe. Etant très agréable, les plus jeunes enfants le prennent sans difficulté. Dans le traitement des toux, des rhumes, des enrouements de gorge, bronchites, inflammations, des maux de gorge des prédispositions au consomption, de l'asthme, du croup et de coqueluche il atteint du AYER'S CHERRY PECTORAL une efficacité garantie que ce remède seul possède l'efficacité des meilleurs résultats. Tous ceux qui l'ont employé en ont les plus sceptiques de son merveilleuse propriété curative, dans bien que de sa supériorité sur toutes les autres préparations pour les affections pulmonaires.

D'éminents médecins dans toutes les parties du pays, connaissant la composition de ce remède, recommandent aux invalides le AYER'S CHERRY PECTORAL et reconnaissent dans leur pratique que c'est le seul remède qui leur ait pu procurer ces résultats et absolu de ce Pectoral dans les affections pulmonaires que peut encore ajouter l'assistance médicale.

PRÉPARÉ PAR LE
Dr. J. C. AYER & Cie.,
Chimistes pratiques et analytiques,
LOWELL, MASS.
Vendu par tous les droguistes partout.

ALLSOPP'S
INDIA PALE ALE.

Mis en bouteille par E. & J. BURGE, Dublin, Liverpool, Londres et différents ports du monde entier.

A VENDRE PAR

PAUL GELPI & BRO.,
16 fév—1m—PP.

Wm. J. YOUNG,
Fabricant et marchand de
Harnais, Selles et Cailleros, Brides, Housses, Licous, Mortiles, etc.
8..... NORTH PETERS ST. 8
Entre Ursulines et Hôpital.

Réparations bien faites et à bon marché. Le travail est toujours garanti. L'huile de harnais de Frank Miller toujours en magasin.
1er mars—1 an.—MA.V.D.

RAPPELEZ-VOUS, TOUS,
QUE POUR
Les toux, les rhumes
Et toutes les affections de la POITRINE ou des POUMONS. Il n'y a pas de meilleur remède que cette ancienne et célèbre préparation si favorablement connue du public sous le nom

SIROP PECTORAL BALSAMIQUE DE DUCONGÉ.

DEMANDEZ-EN.

A vendre par A. CARROUCHÉ, agent pour la Louisiane, rue de Chartres 39.

Aussi par tous les droguistes.
25 fév—1m

AVIS.

A partir de cette date, je ne paierai aucune dette faite par mes femme ou ses filles, sans mon autorisation écrite.

MICHEL BORRAS.

Nouvelle-Orléans, ce 26 février 1879.
27 fév.—3f.

VINS FINS
Seignouret Frères,

Constamment
Importés depuis 60 ans:
CHATEAU DILLON,
GRAND VIN HT. BRION,
CHATEAU TALBOT,
CHATEAU IQUEM,
HT. SAUTERNES.

CHAMPAGNES!
DRY VERZENAY
EXTRA DRY.

Seuls Agents à la Nlle-Orléans,

Schmidt & Ziegler
49, 51, 53, 55 RUE PETERS.
25fév—1m

MEDAILLES
Décernées à l'Exposition Universelle de Paris de 1878.

ALPH. WALZ,
Propriétaire et fabricant du célèbre
MALAKOFF BITTERS
qui, comme l'indiquent les médailles ci-dessus, a remporté le prix à la dernière exposition de Paris. C'est un cordial agréable et revigorant, un stimulant sain composé d'ingrédients aromatiques et amers, un fortifiant, et un tonique d'une efficacité reconnue par la Faculté Médicale de la Louisiane. Les Bitters est spécialement propre à l'usage des Dames.

Seul agent à la Nouvelle-Orléans de la maison Graf & Cie., pour la vente de la délicieuse bière

AURORA LAGER BEER,
en bouteilles et en fûts.

No. 96 rue Canal, entre Bienville et Conti, de midi à 2 heures.
23 janv—1m ou 4p Chartres-1

Le Dr A. CAPDEVIELLE

A OUVERT un bureau de consultation au No. 33, rue St-Philippe, encoignure Chartres.

Heures de consultation—Tous les jours, de midi à 2 heures.

Résidence—No. 114 rue Bourbon.
15 fév—1F

E. PECHAUD. LOUIS BURTRE. DELOGE BURTRE.

PEYCHAUD & BURTRE,
COURTIERS DACTIONS,
DE CHEMINS DE FER ET DE BONS,
No. 2 bis rue Carondelet—Nlle-Orléans.

Partenant une attention toute spéciale au règlement des Bonnes et des Dettes de Ville et d'Etat.
1289v—1m

Mme FERRARI,

ACCOUCHEUSE, reçue par la Faculté de Paris, informe de clientèle et les dames en général, qu'elle continue à donner tous pas soins à la pratique des accouchements et au traitement des maladies des dames. Consultations tous les jours, de midi à 2 heures, ou aux domicile rue d'Orléans, No 103, entre Bienville et Bourbon. Ce qui des pensionnaires.
25 fév—1m

STONEWALL JACKSON

EMPORIUM,
Coin des rues Royale et St-Louis
15 déc—3m

ENCORE
UNE VICTOIRE!
Grand prix d'honneur
DÉCERNÉ À
L'ETOILE ROUGE
A
l'Exposition de 1879.

OPINIONS DE LA PRESSE.

L'exposition qu'a fait M. Durieu, le propriétaire de l'Etoile Rouge, surpasse en variété tout ce qui a été fait à l'Exposition de Paris ou à celle de Philadelphie.

DEMOCRAT du 26 février.

Jamais vit-on une plus belle variété de chaussures, qu'à l'Exposition qui a lieu en ce moment à la Nouvelle-Orléans, où l'immense étalage de l'Etoile Rouge fait l'admiration de tous.

CHICAGO JOURNAL.

Nous apprenons avec plaisir que les juges ont décerné le Ruban Bleu à M. Durieu.

L'ABEILLE.

L'Etoile Rouge fait un splendide étalage dans le département C.

N. O. DEMOCRAT.

M. Durieu, le propriétaire de l'Etoile Rouge, mérite les louanges de la presse pour son activité et son énergie. Le splendide étalage qu'il fait à l'Exposition prouve son bon goût et nous dévoue hardiment que, et tous les commerçants de la Nouvelle-Orléans déployeront la même activité que lui le commerce y [illegible] prospère.

CINCINNATI COURIER.

Pour une complète description des articles connus dans toutes les vitrines de l'ETOILE ROUGE, durant la dernière Exposition, nous référons les lecteurs au *Democrat* du 20 Février 1879.

NOUVELLES CHAUSSURES!
NOUVELLES CHAUSSURES!
Arrivant par steamers et par chemin de fer.

BOTTES brunes, pour bébés
" blanches " enfants.
" " " bébés.
" " " " enfants.
" " " " enfants.
" en chevreau français pour dames.
" en Turquie
" à Bon-ton
" chaudes
PANTOUFLES AIMÉS (blanches)
" (rouges)
" (blanches)
" (brunes)
" Chevreau, dernière mode.
" " travaillée.
Bottes à Bon-ton.
" avec bouclée.

Grande variété de Pantoufles de toutes couleurs, pour Bals et Soirées.

NOUVELLES CHAUSSURES POUR MESSIEURS.

OXFORD ties en veau.
ESCARPINS en maroquin.
BRODEQUINS cousus, veau français
" " " américain
BOTTINES bonne à 63 00
" à bon-ton à 5 00
" " chevreau frappé imitation panier haute en couleur.
BOTTES
BOTTINES à vis à 3 50 à 5 00 la paire.
" à bon-ton
" en veau.
New-York walkers.
BRODEQUINS en veau cousus.
" " chevillés.

$1 50 $1 50
La paire, seulement,

Pour une bonne bottine de travail.

BOTTINES pour enfants à $1 00, $1 25 et $1 50 la paire.

Notre assortiment de BALMORALS comme pour garçons est ce qu'il y a de mieux fait, chaque paire est garantie sous tous les rapports.

Nouveaux arrangements.

Les dames seront charmées d'apprendre que grâce à nos nouveaux arrangements nous avons bientôt en magasin la plus belle botte en chevreau Talon Louis XV qui ait été encore vendue à la Nouvelle-Orléans.

L'arrivée de cette nouvelle chaussure sera annoncée spécialement.

Nos amis de la campagne sont prévenus que leurs ordres seront fidèlement exécutés.

Nous envoyons des CATALOGUES PRIX-COURANTS dans toutes les parties du pays.

Tous les chars allant rue du Canal vous déposent à une rue de l'